



Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL** de **MEYNES**

sont convoqués en séance ordinaire

LE JEUDI 13 JANVIER 2022

à 19 heures

en salle du Conseil Municipal de la mairie
(art. L-2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour des raisons de pandémie le public sera limité

ORDRE DU JOUR

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

1. DM 3 DU BUDGET PRINCIPAL
2. MODIFICATION DU PACTE DE GOUVERNANCE
3. AVENANT N° 3 CONVENTION ADS

Fait à Meynes, le 05 janvier 2022

Le Maire

Fabrice FOURNIER



ORDRE DU JOUR NOTIFIÉ AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX, AFFICHÉ EN MAIRIE ET PUBLIÉ
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R 2121-7 DU CGCT CE JOUR